



Appel intersyndical

Syndicalistes : Mobilisons-nous le 28 mars pour la Journée de la terre, en solidarité avec le peuple palestinien !

Depuis octobre 2023, plus de 600 Palestiniens et Palestiniennes ont été tués à Gaza : les bombardements israéliens restent quotidiens dans ce territoire palestinien occupé. Ces morts s'ajoutent aux plus de 70 000 personnes tuées et plus de 170 000 blessées depuis octobre 2023. La guerre destructrice menée par le gouvernement israélien n'est pas terminée : elle continue à plus bas bruit.

Le blocus de Gaza persiste et les obstacles logistiques à l'entrée de l'aide alimentaire, dénoncés par l'ONU, restent nombreux. Le terminal de Rafah est à nouveau fermé, après une ouverture brève sous domination militaire israélienne, qui n'a permis aux Gazaoui.es ni de circuler librement, ni aux réfugié.es qui le souhaitent de revenir à Gaza.. Pourtant plus de 18 500 malades et blessés attendent toujours leur évacuation en urgence. La fermeture du territoire ralentit le déblaiement et la reconstruction : 90 % de la population vit au milieu des 68 millions de tonnes de gravats provoqués par les destructions. Pour deux millions de Gazaoui-es, les conditions d'existence, aggravées par les tempêtes hivernales, restent catastrophiques avec de la malnutrition et des campements précaires où l'accès à l'eau et à l'énergie est un défi de chaque instant. Plus de 60 % des enfants n'ont pas accès à l'éducation et le système de santé reste largement détruit, alors que les besoins de soins sont énormes.

En Cisjordanie, ce sont plus de 1 000 morts qui sont à déplorer. La colonisation se poursuit ouvertement, la terreur sur le terrain, avec les villages et les moyens de subsistance détruits, les agressions et assassinats perpétrés par des colons couverts par l'armée, se doublent désormais de décisions officielles du gouvernement israélien qui met en œuvre de nouvelles mesures foncières. En finançant l'achat de terres, en renforçant le contrôle israélien sur les Zones A et B et en imposant l'enregistrement foncier des transactions dans la Zone C, qui représente 60 % du territoire de la Cisjordanie, l'État israélien promeut une annexion officielle des territoires palestiniens. Ces mesures sont illégales au regard du droit international, contreviennent à l'avis de la Cour Internationale de Justice du 19 juillet 2024 et compromettent gravement toute perspective de paix juste et durable.

Sur le plan social, les conditions de vie des travailleurs et travailleuses· palestinien·nes s'aggravent : l'immense majorité est empêchée de travailler en Israël depuis le 7 octobre 2023 et des permis supplémentaires ont été mis en place entravant la mobilité. Dans le secteur public, les salaires sont amputés en raison des blocages des fonds dus à l'Autorité Palestinienne par le gouvernement israélien.

Dans ce contexte, les organisations syndicales palestiniennes nous appellent à faire pression depuis nos lieux de travail pour que cessent les collaborations des entreprises et des institutions françaises et européennes avec l'État israélien accusé de crimes de guerre et de génocide envers le peuple palestinien par de nombreuses organisations internationales. Nous refusons que les travailleurs et travailleuses soient rendus complices de la colonisation et de crimes de guerre.

Nos organisations syndicales rappellent leur attachement internationaliste à une paix juste et durable, au respect du droit international et au droit des peuples à l'autodétermination. Elles appellent à se mobiliser et à rejoindre les manifestations dans toutes les régions françaises le 28 mars, à l'occasion de la Journée de la terre pour la défense des droits du peuple palestinien et exiger :

- Un cessez-le-feu définitif.
- Une paix juste et durable.
- L'application de la résolution des Nations-Unies du 18 septembre 2024 visant à mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens, à la colonisation et à l'apartheid.
- Le droit au retour des réfugié-es palestiniens

Paris, le 10 mars 2026